

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2017

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 60 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 42 du 22 novembre 2017 et par tous-ménages.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2018
3. Décider et voter un crédit de Fr. 157'950.- pour l'achat de la zone à bâtir de la parcelle n° 2102 située à la Vie de Ferrette, d'une surface de 5'265 m2 à Voisard Marie-Madeleine, Affolter Adrienne, Crevoiserrat Eric et Jean-Louis. Donner compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
4. Décider et voter un crédit de Fr. 36'000.- pour l'achat de la parcelle n° 2103 située à la Vie de Ferrette, d'une surface de 979 m2 en zone à bâtir, à la Communauté héréditaire Odiet Armand. Donner compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
5. Sous réserve de l'acceptation des points 3 et 4, décider et voter un crédit de 200'000.- pour le plan spécial, les honoraires de la viabilisation du lotissement de la Vie de Ferrette et la réfection de la route menant au futur lotissement. Donner compétence au conseil communal pour se procurer le crédit et sa consolidation.
6. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2435 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 912 m2 à Angélica et Thierry Odiet au prix de Fr. 75.- le m2 pour un montant total de Fr. 68'400.-. Donner compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
7. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : Lucien Fankhauser et Thierry Brunner (majorité absolue 31)

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2017. Louis Buchwalder prend la parole, il souhaite que le passage qui le concerne dans le point divers soit remplacé

par le passage qu'il lit ce soir. La modification est passée au vote. La modification telle que présentée par Louis Buchwalder est refusée par 19 voix contre, 4 pour et 24 abstentions.

2. Discussion et adoption de la quotité d'impôt, des diverses taxes communales, et voter le budget 2018

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le maire rapporte sur ce point.

Pour l'année 2018, il faut savoir que nous recevrons presque Fr. 115'000.00 de moins sur la péréquation financière, ceci dus aux rentrées fiscales importantes de 2016. Les montants distribués par les péréquations financières sont calculés sur les indices à la ressource. C'est la raison pour laquelle, avec un seul exercice extraordinaire au niveau des rentrées fiscales, la péréquation de l'année suivante en est diminuée automatiquement. Cela n'arrange pas le budget municipal. (Fr. 111'821.00 contre Fr. 225'862.00 perçus cette année, c'est Fr. 114'041.00 de moins que l'année dernière. Il faudra faire avec.)

Nous pouvons cependant vous présenter ce soir le budget 2018 sans modification de la quotité d'impôts qui reste à 2.1.

Comme vous pouvez le constater, la quotité d'impôts ainsi que les taxes reste attractives.

simplex

* une quotité de 2,1 (inchangée)

* taxe immobilière 1,2 o/oo,

* avances cadastrales **0,05 o/oo (diminution de moitié)**

* fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires + Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP

* taxe des chiens Fr. 35.00 par animal

* taxe des déchets :

Fr. 90.00 par ménage
Fr. 150.00 par résidence secondaire
Fr. 110.00 par entreprise,
Fr. 260.00 par restaurant
Fr. 20.00 cantines FC et tir

* prix de l'eau : **inchangé**

taxe de l'eau	Fr. 160.00 HT
taxe du compteur	Fr. 50.00 HT
taxe minimale par ménage	Fr. 250.00 HT

taxe minimale par résidence secondaire	Fr. 400.00 HT
Prix du m3	Fr. 2.30 HT
Prix en m3 pour l'eau usée	Fr. 2.20 TTC
Taxe de base pour l'épuration	Fr. 160.00 TTC

Voici quelques considérations sur les différents chapitres, ensuite de quoi, la caissière vous donnera les chiffres plus détaillés.

Au niveau de l'administration générale, notre rigueur reste de mise et cela nous est plus que bénéfique étant donné que nous avons une situation très stable à ce niveau.

Pour ce qui est des travaux publics, nous devons constater un maintien des chiffres stables.

Au chapitre de l'instruction publique, nous constatons une diminution de Fr. 36'500.00 due au nombre des écoliers.

Au niveau de l'aide sociale et de la santé publique, avec Fr. 19'750.00 de moins au budget, nous pouvons constater une situation est mauvaise mais stable. A noter que nous n'avons aucun moyen de faire baisser ce poste, car il s'agit de charges liées.

simplex

Au chapitre des finances, nos charges d'intérêts restent un sujet à satisfaction étant donné que depuis bientôt 8 ans, nous pouvons bénéficier de taux d'intérêt historiquement bas.

Comme chaque année, les impôts sont une préoccupation majeure. Les recettes fiscales sont en moyenne en baisses d'année en année et comme en plus les charges liées augmentent, nous sommes dans une situation critique et instable.

Mais notre village se doit d'être toujours attractif au niveau de la quotité.

Il n'y a pas lieu de présenter les différents services qui sont en principe couverts par les taxes. Pour conclure, je vous présente les totaux prévisibles, car nous parlons bien sûr d'un budget.

Ainsi, nous comptons sur **Fr. 1'3385'930.00 de charges**, contre **Fr. 1'367'150.00 de produits**. Soit **un déficit de Fr. 18'780.00**

Nous considérons ce résultat comme satisfaisant dans le cadre de la situation financière actuelle de notre commune. Toutefois, le manque de péréquation financière promise pour l'année prochaine prêterait fortement ce budget. Sans les Fr. 114'000.00 de moins que l'année dernière, notre budget serait équilibré.

Toutefois, l'expérience nous prouve que même avec un budget déficitaire, nous arrivons toujours à stabiliser les comptes et obtenir un résultat positif. En effet, les chiffres avancés par l'Etat Jurassien sont toujours plus élevés que la réalité. C'est aussi une sécurité.

Nous avons établi un budget municipal 2018 conventionnel, ceci dans le but de mettre un outil pratique dans mes mains des nouvelles autorités pour l'année prochaine.

Le conseil communal, unanime, vous propose d'entrer en matière et ensuite d'adopter le budget avec la quotité et les taxes proposées.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture du budget municipal.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire, le budget municipal qui prévoit un excédent de dépenses de Fr. 18'780.00.

Le maire rapporte sur le budget bourgeois.

Du côté de la bourgeoisie, la crise se fait toujours ressentir au niveau du marché du bois. La situation est très préoccupante, et ne semble pas vouloir s'améliorer durant la prochaine année.

En effet, le marché est satisfaisant au niveau des grumes de bonne qualité, tant en résineux que feuillu. Le grand problème se pose au niveau du bois d'industrie (emballage, papier, panneaux, etc.) En effet, une usine de transformation de papier qui utilisait beaucoup de ce bois à encore fermée cette année. Des grand tas de bois pourraient rester en forêt plus de 2 ans.

Nous budgétisons un déficit de l'exploitation forestière de Fr. 31'150.00

Toutefois, les charges de la bourgeoisie restent raisonnables par rapport aux produits. Ce qui donne un budget présentant un solde négatif certes, mais raisonnable, à savoir :

Les charges se montent à **Fr. 186'660.00**

Et les produits à **Fr. 175'500.00**

Soit **un excédent de dépenses de CHF 11'160.00**

La caissière vous donnera le détail des chiffres sous peu.

Nous ne pouvons qu'espérer que le marché du bois passe de très mauvais à moyen ce qui améliorera le compte forestier. Notre garde forestier quant à lui fait le maximum pour rendre le triage du Haut-Plateau le plus rentable possible vu les circonstances. Nous profitons de le remercier chaleureusement pour son travail. Il est seul pour le triage forestier du Haut-Plateau, il fait tout pour que la forêt s'en sorte au mieux.

Le conseil communal vous invite à entrer en matière puis à accepter ce budget.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture du budget bourgeois :

- Aux dépenses y.c. exploitation forestière	Fr. 186'660.00
- Aux recettes y.c. exploitation forestière	Fr. 175'500.00
- Soit un excédent de dépenses de	Fr. 11'160.00

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois qui prévoit un excédent de charge de Fr. 11'160.00.

3. Décider et voter un crédit de Fr. 157'950.- pour l'achat de la zone à bâtir de la parcelle n° 2102 située à la Vie de Ferrette, d'une surface de 5'265 m² à Voisard Marie-Madeleine, Affolter Adrienne, Crevoiserat Eric et Jean-Louis. Donner compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

Daniel Pape rapporte sur ce point.

Notre lotissement de la Gassatte étant presque complet, nous nous voyons dans l'obligation de trouver des zones pour pouvoir créer de nouvelles parcelles constructibles afin d'agrandir le village. Une fois que le terrain sera acheté, le CC devra faire un plan spécial qui décidera de ce qui se construira sur ce lotissement.

Le CC vous invite à accepter ce crédit.

Le Président ouvre la discussion.

André Odiet demande pourquoi il y a une différence entre le prix du m² de la 2102 et de la 2103 (Fr. 30.00 et Fr. 36.70). Il trouve que ça fait un peu bizarre. Daniel Pape explique qu'il y a eu des négociations et que cette différence peut être expliquée par la surface de la 2103 qui est plus petite.

Jean-Louis Guenat demande si la commune a fait le nécessaire pour qu'au registre foncier il soit écrit qu'il est propriétaire de la ferme à côté. Daniel Pape explique que cela concerne le plan spécial et que ça peut être négocié lors de la rédaction de celui-ci mais que l'on ne peut pas le faire maintenant. Concernant le verger, il reste en verger. Hansueli Pfister lui explique qu'avant de faire quoique se soit, les voisins sont invités pour faire le plan spécial. Georges Thomann affirme qu'il a été convoqué lors de la réflexion pour le plan spécial de la Gassatte. La procédure était la même.

Philippe Keller demande si la vente est acceptée ce soir si on est coincé avec ce terrain ou s'il est possible de faire marche arrière. Daniel Pape lui explique qu'avant de faire la vente officielle auprès d'un notaire il faudra passer par le SAT. Ce n'est pas parce que l'assemblée accepte ce soir que la Commune va l'acheter.

André Odiet comprend la remarque de Jean-Louis Guenat, les plans spéciaux et autres sont vicieux pour les agriculteurs. Ils peuvent faire opposition mais auprès du Tribunal cantonal, en général dans la procédure avec le SAT cela est traité.

Jean-Louis Guenat trouve que c'est un peu cher pour acheter les buissons de la 2103. De plus, il faudra que la Commune compense les haies.

André Odiet demande ce qu'il en est du découpage des parcelles. Daniel Pape et Hansueli Pfister lui répondent qu'il n'y a rien de définitif et que ce sera mentionné dans le plan spécial. Il faut s'attendre à ce que les parcelles soient plus petites qu'à la Gassatte et qu'il y en aura sûrement 7.

Francis Erard demande si c'est la seule solution pour le développement du village. Daniel Pape lui répond qu'il y a d'autres possibilités mais que c'est avec d'autres propriétaires privés et que les discussions ont été compliquées. Pour le moment c'est la seule concrète qui s'offre à nous. Le CC peut forcer le plan spécial pour toutes les parcelles qui sont en zone à bâtir.

Daniel Dubach comprend que les 2 parcelles aillent ensemble et que les propriétaires de la petite parcelle demandent plus cher, d'après lui c'est justifié.

André Odiet trouve que l'on devrait rétrécir un peu cette zone pour arranger Jean-Louis Guenat. Daniel Pape lui répond que pour l'instant c'est compliqué de modifier.

Blaise Guenat trouve dommage que l'on ne se soit pas approché du SAT avant pour mieux présenter ce projet en assemblée. Hansueli Pfister lui répond que ça a été fait. En premier lieu il faut l'accord de l'assemblée pour ensuite avancer dans ce dossier. De toute manière, il faudra attendre les directives du SAT avant d'acheter définitivement le terrain.

Daniel Pape explique la commune ne risque rien d'accepter la vente ce soir puisque ce ne sera pas définitif.

Daniel Dubach explique qu'il ne comprend pas pourquoi une haie pose problème pour la suite du développement du village et il trouve ça grave.

Daniel Pape précise que la Commune a proposé d'acheter le verger mais que l'hoirie a refusé pour des raisons sentimentales. Tout ce qui est répertorié sera remplacé.

Hervé Froté explique que la seule chose qu'il reste dans le PAL c'est cette zone-là. Si on se met des bâtons dans les roues ce n'est pas comme cela que le village va se développer. Tout peut être discuté et revu mais il faut accepter d'avancer. Francis Erard est d'accord avec lui, il y a un attrait pour le village mais si ce soir cela est refusé, il n'y aura plus de parcelles à vendre. Il y a déjà plusieurs personnes qui sont allées construire ailleurs et ce serait dommage de ne plus développer le village. Il pense à l'école qui risque de disparaître si ce projet de développement est refusé ce soir. Si on veut que Pleigne se développe et que l'école continue de vivre il faut avoir le courage de dire oui.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, avec 3 avis contraire, sans abstention, un crédit de Fr. 157'950.- pour l'achat de la zone à bâtir de la parcelle n° 2102 située à la Vie de Ferrette, d'une surface de 5'265 m² à Voisard Marie-Madeleine, Affolter Adrienne, Crevoiserat Eric et Jean-Louis et donne compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

4. Décider et voter un crédit de Fr. 36'000.- pour l'achat de la parcelle n° 2103 située à la Vie de Ferrette, d'une surface de 979 m² en zone à bâtir, à la Communauté héréditaire Odiet Armand. Donner compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

Daniel Pape rapporte sur ce point.

Idem qu'au point 3 mais proposé à la vente par l'hoirie Odiet Armand.

Le Président ouvre la discussion.

André Odiet explique qu'il a signé avec BKW pour 3 candélabres et un buffet électrique sur son terrain. Il trouve logique que tout soit revu si ce lotissement voit le jour. Hansueli Pfister lui répond que BKW a déjà discuté de cela et en effet se sera revu.

Jean-Louis Guenat demande si la Commune ne peut pas acheter toute la parcelle. Daniel Pape explique que ce n'était pas la volonté des vendeurs de vendre la partie en ZA et pour la Commune il n'y a aucun intérêt d'acheter de la ZA. Hansueli Pfister explique qu'avec la nouvelle LAT s'est très compliqué d'acheter de la ZA.

André Odiet trouve facile de dire qu'il faut développer le village mais pas devant chez moi.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, avec 3 avis contraires, sans abstention un crédit de Fr. 36'000.- pour l'achat de la parcelle n° 2103 située à la Vie de Ferrette, d'une surface de 979 m2 en zone à bâtir, à la Communauté héréditaire Odiet Armand et donne compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

5. Sous réserve de l'acceptation des points 3 et 4, décider et voter un crédit de 200'000.- pour le plan spécial, les honoraires de la viabilisation du lotissement de la Vie de Ferrette et la réfection de la route menant au futur lotissement. Donner compétence au conseil communal pour se procurer le crédit et sa consolidation.

Daniel Pape rapporte sur ce point.

Le bureau Rolf Eschmann a été mandaté pour le plan spécial, les honoraires de viabilisation et la réfection de la route qui mènera au futur lotissement puisqu'elle n'est pas en bon état.

Le Président ouvre la discussion.

Blaise Guenat demande si les BKW sont concernés par les travaux. Daniel Pape lui répond que oui bien sûr, ils referont les candélabres, il y aura aussi le changement des conduites d'eau comme les travaux actuels et la réfection de la route complète.

Gervais Marchand demande ce qui est compris dans ces Fr. 200'000.-. Il est compris les honoraires et la réfection de la route, mais pas la viabilisation.

André Odiet demande si les propriétaires voisins devront aussi participer financièrement au goudronnage. Hansueli Pfister lui répond que non, il n'est pas prévu que les propriétaires doivent payer quelque chose pour la réfection de la route. Daniel Pape explique que ce point est pour le plan spécial, les honoraires (étude) de la viabilisation et réfection complète de la route menant au futur lotissement. Pour André Odiet, ce devrait être des points séparés. Daniel Pape répond que nous avons regardé avec le service des communes. On ne peut pas connaître les frais de viabilisation avant le plan spécial. Ce qu'il peut encore dire c'est que ce ne sera plus du terrain à Fr. 75.- le m2 mais plutôt entre Fr. 90.- et Fr. 100.-.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, 1 avis contraire, 0 abstention un crédit de 200'000.- pour le plan spécial, les honoraires de la viabilisation du lotissement de la Vie de Ferrette et la réfection de la route

menant au futur lotissement et donne compétence au conseil communal pour se procurer le crédit et sa consolidation.

6. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2435 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 912 m2 à Angélica et Thierry Odiet au prix de Fr. 75.- le m2 pour un montant total de Fr. 68'400.-. Donner compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

Daniel Pape rapporte sur ce point.

C'est la dernière parcelle communale qui part ce soir mais il est content que ce soit une famille de Pleigne qui va rester au village.

Gérard Chételat fait remarquer que les concernés doivent sortir de la salle.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la vente de la parcelle n° 2435 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 912 m2 à Angélica et Thierry Odiet au prix de Fr. 75.- le m2 pour un montant total de Fr. 68'400.- et donne compétence au conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

simplex

7. Divers

Le président ouvre la discussion.

Stéphane Brosy explique qu'il a été très surpris de la manière dont s'est passé le point divers lors de la dernière assemblée. Ce soir, il sera attentif pour que les choses restent correctes.

Lucienne Chételat prend la parole au nom du comité de la fête du village. Elle explique que les différents conflits dans le village sont entrain de mettre en danger la fête du village. Au niveau du groupe de travail, ils sont à la recherche de membres afin de renouveler un peu le groupe pour pallier aux futures démissions d'autres membres. Le groupe de travail souhaite aussi qu'une personne de la commission culturelle les rejoigne.

Bernard Guenat demande si la totalité des finances a été trouvée pour le projet du Creux sur la Reuse et qui s'occupera de l'entretien. Florian Chételat lui répond qu'il manque environ Fr. 4'000.- à trouver pour atteindre les Fr. 65'000.- et que l'entretien sera assuré par le groupe actuel.

Laura Schindelholz demande si ces frais seront à charge de la commune. Florian Chételat lui répond que non.

Bernard Guenat demande que le projet soit remis à l'ordre du jour d'une future assemblée. Stéphane Brosy demande que la proposition soit précise. Il explique aussi que le permis a été délivré. La décision de l'assemblée ne peut pas être remise en question par contre on peut revenir sur un point précis comme celui de l'entretien.

Bernard Guenat demande si une convention d'entretien a été signée. Il lui est répondu que non.

Jean Grossenbacher propose que plutôt que de faire cette gouille il faudrait plutôt voir avec la famille Scheidegger pour refaire l'étang de forme.

Bernard Guenat demande qu'un cahier des charges pour l'entretien du projet du Creux sur la Reuse, sans frais pour la commune, soit présenté et mis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée. Cette demande est passée au vote selon le règlement d'organisation (art. 15 al. 2.). La proposition de Bernard Guenat est acceptée avec 32 voix, 0 contre et 14 abstentions. Les nouvelles autorités détermineront la mise en place de cette proposition.

André Odiet demande combien il y a eu de signatures dans la pétition contre ce projet. Florian Chételat lui répond qu'il y en a eu 84.

Raphaël Grolimund demande où en est la procédure des moloks. Florian Chételat lui répond que c'est en cours et que ça avance.

Christian Brunner demande ce qu'il en est des bâtiments vides dans le village alors qu'on parle de développement. Daniel Pape répond qu'en effet c'est le but de la nouvelle LAT, soit réaménager les centres anciens (CA). Mais c'est très difficile car cela représente beaucoup de frais et peu de subventions. Les emplacements sont aussi difficiles d'accès. Il est possible de sensibiliser mais pas possible d'obliger les propriétaires tant qu'il n'y a pas de danger.

Louis Buchwalder prend la parole. Pour information, la Famille Buchwalder a pris un avocat et la commune aussi. Les frais seront payés par les impôts des contribuables de Pleigne. De plus, il demande ce qu'il a fait à Hansueli Pfister et à la secrétaire communale Emilie Froidevaux pour que dans le PV il passe pour le méchant. Stéphane Brosy le coupe.

Brigitte Bloch demande que les lumières soient remises à la tour. Daniel Pape lui répond que les nouvelles autorités s'en occuperont.

La parole est donnée au conseil communal :

Daniel Pape remercie toutes les personnes avec qui il a travaillé durant ces législatures. Il a compris que l'on ne peut pas plaire à tout le monde, c'est une belle école de la vie. Il a appris énormément de choses.

Daniel Pape souhaite de belles fêtes de fin d'années à tout le monde.

La secrétaire Emilie Froidevaux prend la parole, elle affirme faire son travail correctement et au mieux pour tout le monde.

Hubert Frainier prend la parole en tant que futur maire et lit quelques mots.

Remerciements de Stéphane Brosy pour la collaboration et le travail des anciennes autorités.

Le Président en profite aussi pour souhaiter ses meilleurs vœux et clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 22h20.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :


Stéphane Brosy

La secrétaire :


Emilie Froidevaux